



















cdg Central Conference

# COOPERATION DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

# CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE SESSION 2020

## ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

#### Une épreuve écrite de français comportant :

- à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte,
- des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

Durée : 1 heure 30 Coefficient : 3

### À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable par friction pour écrire et/ou souligner.
- Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'emploi du blanc correcteur est autorisé.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- Les questions pourront être traitées dans un ordre indifférent, sous réserve de reporter nettement le numéro de la question traitée sur la copie.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comprend 5 pages (y compris celle-ci)

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué S'il est incomplet, en avertir un surveillant

# Comment redonner le goût des concours et métiers de la fonction publique

Publié le 15/05/2019 – Par Romain Gaspar - Site lagazettedescommunes.com

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a présenté ses premières pistes de réflexion sur l'adaptation des modes de recrutement par concours dans la fonction publique pour tenter <u>d'enrayer</u> leur perte d'attractivité.

Dans le cadre de la concertation avec les représentants des organisations syndicales et des employeurs, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a présenté, dans un document de 27 pages, ses pistes de modernisation des concours de recrutement de la fonction publique. Elles seront présentées aux représentants du personnel et des employeurs lors d'un groupe de travail le 21 mai 2019.

Développement de la déconcentration des concours et du concours national à affectation locale, évolution des procédures d'affectation des lauréats, mutualisation des épreuves de concours et réduction de leur 10 durée et de leur nombre, simplification des épreuves pour les rendre moins académiques, développement de l'accompagnement dans l'entrée en fonction... Les mesures ne manquent pas pour relancer l'intérêt des actifs pour les métiers de la fonction publique en perte de vitesse ces dernières années.

#### Un manque d'attractivité

La DGAFP décrit une baisse d'attractivité globale des postes de la fonction publique aussi bien dans la fonction publique de l'Etat, que territoriale et hospitalière. Dans la fonction publique d'Etat, « le taux de sélectivité des recrutements externes est à son plus bas niveau depuis 2001 », avec seulement huit candidats présents pour un admis.

La situation est la même dans la fonction publique territoriale. « Le nombre de candidats a baissé dans la plupart des concours malgré une stabilité globale du nombre de postes à pourvoir », décrit le document.

20 Par exemple, le nombre de candidats aux concours d'administrateur est passé de 1145 à 628 entre 2014 et 2018.

Les centres de gestion « notent également une baisse constante depuis 2011 entre les candidats inscrits et les présents lors des épreuves des concours, celle-ci s'étant accentuée entre 2015 et 2016 ». La différence s'élève à plus de 36% en 2016.

Dans la fonction publique hospitalière, malgré une augmentation de places offertes de 17 à 46% depuis 2013, le nombre de candidats a diminué en moyenne de 20% entre 2015 et 2017. C'est pour le concours d'attaché d'administration hospitalière que le nombre de candidats a le plus baissé avec une chute de 26% en deux ans.

#### Premiers correctifs insuffisants

30 Parmi les problèmes rencontrés par les employeurs, la DGAFP a retenu : le manque de viviers d'agents dans certains bassins d'emplois régionaux, la faible attractivité de certains concours, la difficulté de recrutement dans les filières techniques, la perte de candidats du fait de la localisation de certains emplois ou encore la difficulté pour les employeurs publics <u>d'anticiper</u> leurs besoins de recrutement.

Des mesures ont déjà été mises en œuvre à la suite du rapport Desforges de l'inspection générale de l'administration rendu en février 2008. Il critiquait « la machine à sélectionner les candidats », « <u>l'opacité</u> » du cadre juridique des plus de 500 corps de l'Etat fixe et la complexité de l'architecture des concours. Près de 400 voies de recrutement ont été modifiées à l'époque.

Le nombre d'épreuves et d'options <u>a été réduit</u>, les épreuves se sont davantage adaptées aux compétences recherchées et l'expérience professionnelle a été davantage valorisée avec l'instauration d'une épreuve orale.

#### Contractuels et concours interne

40

La DGAFP souhaite continuer cette modernisation des concours. Sur l'organisation, elle propose de poursuivre la déconcentration des concours, de faire évoluer les procédures d'affectation des lauréats, de renforcer l'information donnée aux candidats sur les postes à pourvoir aux concours communs en catégorie 45 B et C.

Sur les épreuves, elle avance l'idée de réduire leur nombre <u>en faisant</u> évoluer leur contenu. La poursuite du développement de la <u>mutualisation</u> des épreuves de concours est également envisagée. « Une épreuve d'aptitude générale <u>permettrait</u> d'accéder aux épreuves spécifiques d'un corps ou cadre d'emploi, pour des épreuves de concours proches ou identiques par filière, par ministère », est-il proposé.

- 50 La DGAFP souhaite continuer à professionnaliser les épreuves des concours en introduisant « des cas pratiques et/ou des mises en situation permettant d'identifier des aptitudes et des compétences ». Il est aussi avancé l'idée de généraliser « les concours de la troisième voie » réservés aux candidats provenant du secteur privé ou associatif. L'admission « sur titres » avec une sélection sur dossier pour certains postes est également valorisée.
- Mais <u>parmi</u> les hypothèses avancées par la DGAFP, certaines risquent de <u>braquer</u> les organisations syndicales, comme l'accès facilité pour les contractuels aux concours internes, ou « la création, dans certains cas, d'une voie unique de recrutement fondée sur l'expérience professionnelle, et ne distinguant plus systématiquement selon la nature publique ou privée des services accomplis, présente-t-elle un intérêt ? », se demande-t-elle dans le document.
- 60 Elle propose enfin une meilleure préparation aux concours avec la mise en place de nouvelles classes préparatoires intégrées ainsi qu'une adaptation de la formation initiale pour développer l'accompagnement dans l'entrée en fonction. Elle souhaite renforcer « les passerelles facilitant les transitions professionnelles et les reconversions », mettre en place « un parcours du nouvel arrivant, lui permettant notamment de mieux s'approprier son environnement de travail » et développer « le tutorat ».

# Questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales d'un texte. (10 points)

- 1) Quelles sont les différentes fonctions publiques citées dans le texte ?
- 2) Quel est le constat formulé par la DGAFP à propos des concours de la fonction publique ?
- 3) D'après la DGAFP, quelles en sont les causes ?
- 4) Quelles solutions ont déjà été mises en œuvre pour lutter contre ce problème ?
- 5) Reformulez les propositions faites pour améliorer le recrutement, en une dizaine de lignes.

# Exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et analyse structurelle d'une phrase. (10 points)

#### Vocabulaire:

- 6) Donnez la définition des mots suivants dans le texte : « enrayer», « opacité», « anticiper», « mutualisation».
- 7) Donnez un synonyme du verbe « braquer» et expliquer le sens dans le texte.
- 8) Donnez un antonyme du verbe « anticiper».
- 9) Indiquez la classe grammaticale du mot « **également** » et expliquez sa formation. Trouvez un autre mot de même nature formé de la même façon.
- 10) Indiquez la classe grammaticale du mot « parmi ».
- 11) Nommez la figure de style employée ligne 8 à 11 (2<sup>ème</sup> paragraphe)

#### Orthographe:

12) Le texte ci-dessous comporte des erreurs d'orthographe. Sur votre copie, recopiez <u>uniquement</u> les mots mal orthographiés et réécrivez-les à côté avec l'orthographe correcte. Tout mot relevé par erreur sera pénalisé.

« Les concours garantissent-ils vraiment « l'égalité d'accès aux emplois publics » ? Composée à 76 % d'agents de la catégorie C – dont une grande part est recruté or concours –, enbauchant de plus en plus de contractuels, la fonction publique territoriale voit la part de ses agents issus du concours ce réduire. Même les partisans du concours ne manquent pas d'en souligner les imperfections. Le dispositif est coûteux, peu attractif pour les jeunes générations et produit des « reçus-collés ». Sans garantir que les loréats seront de « bons » fonctionnaires. Mais, partie intégrante du statu du fonctionnaire, le concours reste un rampart contre les risques de clientélisme. Il garantie l'esprit de service public et la capacitée à assurer différentes missions en toute neutralité à l'égard des exécutifs locaux. »

#### Grammaire:

- 13) Quel est le mode du verbe « faire » dans l'expression « en faisant » ?
- 14) Donnez le mode et le temps du verbe « permettrait ».
- 15) Précisez le mode, le temps et la voix du verbe « a été réduit ».
- 16) Transformez la phrase suivante en une proposition interrogative indirecte :
- « La création, dans certains cas, d'une voie unique de recrutement fondée sur l'expérience professionnelle, et ne distinguant plus systématiquement selon la nature publique ou privée des services accomplis, présente-t-elle un intérêt ?», se demande-t-elle dans le document. »
- 17) Faites l'analyse logique de la phrase ci-dessous :
- « L'expérience professionnelle a été davantage valorisée avec l'instauration d'une épreuve orale ».

### Barème soustractif:

Présentation négligée, fautes d'orthographe et de syntaxe : - 2 points maximum

